

République Française
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 12 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du trois avril deux mil vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

PRESENTS : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVVIN Karine, M. DEPRez Grégory, Mme MARTEAU Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, M. GOUBET René, Mme MOLARD Caroline, M. DEGELDER Mickaël, M. TRIPLET Corentin, Mme BELVERGE Maria, Mme PAUCHET Jacqueline, M. DEVANNE Pascal, M. DEMOULIN Bertrand, Mme ANDRZEJCZAK Sylvie, M. LOBRY Frédéric, Mme HANNE Lauréline, Mme DUEZ Céline, Melle DEPRez Alexia, M. CICORIA Nicolas, Mme POTEAU Nathalie, M. DUCONSEIL Rémi, M. MARINO Salvatore.

ABSENTS :

Mme BARAN Viviane	donne pouvoir à M. TRIPLET Corentin
Mme DAMBRINE CONTRERAS Bénédicte	donne pouvoir à M. HANNEDOUCHE Bruno
M. DEGORGUE Didier	donne pouvoir à M. CICORIA Nicolas
Mme MORENT Sophie	donne pouvoir à Mme POTEAU Nathalie
Mme LIENARD Eva	donne pouvoir à M. MARINO Salvatore

ABSENTE EXCUSEE : Mme HECQUET-CIESLAK Jocelyne

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTEAU Marina

Membres en exercice : 29
Quorum : 15

Présents : 23
Votants : 28

FINANCES

2.6 – VOTE DU MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE ALLOUEE AUX ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE

Tous les ans, la Commune octroie aux élèves des écoles élémentaire et maternelle une participation financière pour les fournitures scolaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante la reconduction de cette participation pour l'année scolaire 2024 / 2025 et d'allouer le même montant que l'année dernière, soit 50€ par enfant.

La dépense sera imputée à l'article 6067 « fournitures scolaires » de la section de fonctionnement.

👉 Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

ÉMET un avis favorable pour verser la participation financière allouée aux élèves des écoles élémentaire et maternelle pour les fournitures scolaires, pour un montant de 50,00 € pour l'année scolaire 2024 / 2025.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Publiée le 18/4/2024
Affichée le 18/4/2024

Lionel DAVID,
Maire.

Marina MARTEAU,
Secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/04/2024	
Reçu en préfecture le 18/04/2024	
Publié le	
ID : 062-216201731-20240409-DCM202417-DE	

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>